



Communiqué du 10 juin 2021

Réforme de l'accueil de la petite enfance : le gouvernement s'honorerait à entendre la voix des professionnel.les de la petite enfance

Le Secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles, Adrien Taquet, a écrit¹ au collectif Pas de bébés à la consigne, à la veille du mouvement des professionnel.les de la petite enfance le 3 juin dernier. Nous lui avons immédiatement répondu² et en avons diffusé le texte³ lors des manifestations du 3 juin.

Pour la sixième journée d'action en deux ans, et malgré le contexte difficile lié à la crise sanitaire qui impacte le pays depuis plus d'un an, nous étions encore des centaines dans les rues d'environ 25 villes : 700 à Paris, 200 à Toulouse, 150 à 200 à Lyon, plus de 100 à Tours,... Pour exemple : une vingtaine d'établissements étaient en grève totale ou partielle à Annecy et alentours, 33 crèches fermées partiellement ou totalement sur 51 à Lyon, toutes les crèches fermées sauf une à Saint-Omer, 9 crèches fermées et 11 en service minimum sur 28 à Nice, 11 fermées et 14 partiellement fermées à Toulouse sur une trentaines de crèches municipales.

Le collectif Pas de bébés à la consigne le rappelle à nouveau, il n'existe pas de consensus autour de la réforme des modes d'accueil : la CNAF a refusé le décret prévu en application de la réforme Taquet⁴, le HCFEA a émis des réserves sur l'ordonnance⁵, la commission des 1000 premiers jours a proposé toute autre chose⁶.

Nous le redisons haut et fort : le gouvernement s'honorerait à entendre la voix des professionnel.les des modes d'accueil et de nombreux parents en accédant en tout premier lieu aux demandes concernant le taux d'encadrement des bébés en crèche, le calcul du ratio des personnels diplômés, l'instauration d'un temps utile d'analyse de pratiques de droit pour tous les modes d'accueil, un vrai statut d'apprenant pour les apprentis dans les crèches sans les inclure dans le calcul du taux d'encadrement.

Le gouvernement a fait beaucoup de pas en direction des gestionnaires des modes d'accueil, il est temps qu'il prenne en considération la parole des professionnel.les qui dénoncent de longue date la dégradation des conditions d'accueil des jeunes enfants et son aggravation prochaine avec certaines mesures de la réforme⁷.

Pas de bébés à la consigne reste mobilisé et, avec les professionnel.les et les parents, ne lâchera rien pour l'accroissement quantitatif de l'offre d'accueil dans des conditions qui garantissent la qualité d'accueil des tout petits.

¹ <https://pasdebebesalaconsigne.com/3juin2021/CourrierAT-01062021.pdf>

² https://pasdebebesalaconsigne.com/3juin2021/Courrier-reponse_pasdeBBconsigne_courrier_A_Taquet_020621.pdf

³ <https://www.youtube.com/watch?v=MwKt87vNNog>

⁴ Le conseil d'administration de la CNAF a émis le 15 avril 2021 un avis défavorable sur le projet de décret du gouvernement relatif aux services aux familles (incluant la réforme des modes d'accueil).

⁵ Le HCFEA estime dans son avis que "Les assouplissements concernant en particulier le nombre d'enfants exceptionnellement accueillis par les assistants maternels en plus de leur agrément ne doivent pas entraîner un élargissement pérenne de la norme d'accueil, ni dépasser six enfants de moins de onze ans à la charge exclusive d'un adulte, y compris ses propres enfants".

⁶ La commission des 1000 premiers jours propose: "Le respect d'un ratio de 5 enfants/adulte tous âges confondus avec au moins 70% de professionnels diplômés (IDE, Puer, EJE, AP auprès des enfants)" et "Garantir une surface intérieure de 7 m2 minimum par enfant dans les modes d'accueil partout en France et un accès quotidien à un espace extérieur".

⁷ <https://petiteenfanceenperil.org>